



Commission Sportive Fédérale des Activités Athlétiques
de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail

14 rue Scandicci - 93508 PANTIN CEDEX

Courriel : athlétisme@fsgt.org - Site : <https://cf2a.wordpress.com/>

Téléphone : 01.49.42.23.64

Réglemmentation



2018

Sportive Fédérale

ACTIVITES ATHLETIQUES

Piste - Salle - Route - Course Nature -
Cross Country - Marche Nordique...
Enfants - Jeunes - Adultes



PRÉSENTATION...

La réglementation sportive des activités athlétiques de la saison 2017 / 2018 a été examinée et validée par la coordination de la Commission Fédérale lors de sa réunion du 13 septembre 2017. Vous trouverez dans les pages suivantes...

- ☛ la réglementation générale des épreuves de la saison 2017 / 2018,
- ☛ la réglementation spécifique de chaque championnat de France FSGT,
- ☛ les critères de sélection pour les championnats et épreuves de la C.S.I.T. et autres,
- ☛ la convention F.F.A. / F.S.G.T. signée le 21 juillet 2006
- ☛ des conseils et informations pratiques

Les épreuves fédérales- avec attribution du titre et du maillot de "CHAMPION de France FSGT"- concernent les disciplines et spécialités suivantes...

1. CROSS COUNTRY...

- MINIMES - CADETS - JUNIORS - SENIORS 1/2 - VÉTÉRANS 1/2/3/4/5
- SALLE...
 - MINIMES - CADETS - JUNIORS - SENIORS – VÉTÉRANS
- PISTE...
 - MINIMES - CADETS - JUNIORS - SENIORS 1/2 - VÉTÉRANS 1/2/3/4/5
- ÉPREUVES COMBINÉES...
 - MINIMES - CADETS - JUNIORS - SENIORS – VÉTÉRANS 1-2-3
- ROUTE 10 & 21 km - MARATHON...
 - CADETS (10 km) – JUNIORS (10/21 km) - SENIORS - VÉTÉRANS 1/2/3/4/5 (10/21 km/marathon)
- MÉMORIAL Maurice BAQUET...
 - Compétition par équipes à partir des MINIMES
- COURSE NATURE ou TRAIL...
 - JUNIORS (course courte) - SENIORS – VÉTÉRANS 1/2/3/4/5
- MARCHE 5 & 10 km "route"...
 - CADETS & FÉMININES (5 km) - JUNIORS - SENIORS - VÉTÉRANS (10 km)

Les clubs qui accueillent et organisent des épreuves fédérales doivent se référer à différents documents téléchargeables sur le site fédéral...

1. la Charte Fédérale des activités physiques et sportives de la F.S.G.T.
2. les cahiers des charges de chacune des épreuves fédérales de la CFAA
3. les dispositions à mettre en place pour un éventuel contrôle anti-dopage

Pour chaque épreuve fédérale, un document d'information est réalisé et adressé par mail le plus tôt possible aux correspondants des clubs et des comités départementaux et régionaux de la FSGT. Dès leur parution, tous les documents, les listes des engagés et les résultats sont également disponibles :

- ✓ sur le site de la Commission : <https://cf2a.wordpress.com/>
- ✓ sur le site de la FSGT : <http://www.fsgt.org/activites/athle>

LA COMMISSION FÉDÉRALE DES "ACTIVITÉS ATHLÉTIQUES" DE LA FSGT...

Au sein de la F.S.G.T., 33 "commissions fédérales d'activité" (CFA) prennent en charge le développement, l'organisation, la gestion de leurs activités et parmi elles, la **Commission Fédérale des ACTIVITÉS ATHLÉTIQUES** (CF2A ou CFAA) tient une place importante à plus d'un titre :

- ✓ elle est l'une des plus anciennes commissions et des plus actives avec l'organisation, entre autres, chaque année...
 - **de 8 à 10 épreuves fédérales**
 - **de plusieurs sessions de formation** entrant dans le cadre du "Brevet Fédéral d'Activité FSGT" à option "hors stade" ou "piste" ou "marche nordique" avec 2 à 3 niveaux de qualification
- ✓ elle prend régulièrement et activement part aux championnats de la **Confédération Sportive Internationale du Travail** (C.S.I.T.) et à différents autres échanges internationaux ; elle est élue à la présidence de la commission technique Athlétisme de la CSIT
- ✓ elle participe **es qualité** aux journées de travail et d'étude de la F.S.G.T., à son Assemblée Générale, à ses différentes initiatives, au travail des différents domaines et chantiers, etc.

La Commission Fédérale des Activités Athlétiques organise **tous les 3 / 4 ans** son "Assemblée Nationale de l'Activité". Celle-ci nous a permis :

- ✓ de faire le point et le bilan des actions et activités passées pour en tirer les principaux enseignements
- ✓ de définir des axes de développement et de nouvelles formes d'activités et de fonctionnement
- ✓ de lancer des réflexions sur des pistes d'activités, d'innovations, d'actions
- ✓ d'élargir le noyau des militants qui s'y impliquent
- ✓ de définir le plan de travail de la nouvelle CF2A mise en place

Peut être membre de la CF2A ou de ses différents collectifs, **tout licencié FSGT impliqué** dans la vie de sa section, de son club, de son comité, de sa région, de sa commission départementale ou régionale et souhaitant prendre une part active à cette instance nationale de l'athlétisme travailliste avec ses connaissances de terrain et le désir de participer à un travail collectif. L'accord du club et du comité est bien évidemment nécessaire. Une démarche de **cooptation** et de "réfèrent" est engagée en permanence pour intégrer à la fois :

- ☛ des militants "repérés", dont la disponibilité, l'expérience et l'action seraient bénéfiques à son travail
- ☛ des militants issus des régions non représentées en son sein mais recensant des "licenciés" athlétisme -course hors stade – marche nordique".

Le fonctionnement de la CFAA s'articule autour...

1. **Des trois réunions plénières annuelles de la CFAA** qui- au-delà de l'ordre du jour- valident des propositions, modifications, options financières... proposées par les collectifs de travail
2. **Une coordination de 9 personnes** (Bérénice CADERON, Hervé CADERON, Michel CREMONESI, Gérard MALAGOLI, Bernard MINGOT, Antoine PALAGONIA, Jean-Marie PIWON, Chantal SCHNEIDER BESSON, Christian FERRAILLE) désignées par la CFAA en raison de leurs expériences et compétences, chargées de réagir rapidement et en toute confidentialité sur tous sujets, de réguler tous les dossiers émanant de la CFAA. Ces militants sont regroupés sous l'adresse mail : **athletisme@fsgt.org**.
3. **Un collectif financier** est composée de Christian FERRAILLE, Antoine PALAGONIA et Michel SOYARD.

4. Chantal SCHNEIDER BESSON est la **coordinatrice** de la CFAA et Antoine PALAGONIA le **trésorier**.

5. Plusieurs **collectifs de pilotage** sont en place :

- "**marche nordique**" = responsable Bernard MINGOT
- "**épreuves hors stade et de pleine nature**" = responsables Gérard MALAGOLI et Jean-Marie PIWON
- "**athlétisme piste, salle et cross**" = responsables Hervé CADERON - Michel CREMONESI - Antoine PALAGONIA
- **formation** = responsables Michel CREMONESI - Bernard MINGOT
- **site internet de la CFAA** = responsable Ronand CARTIER-CADERON



issus de l'**ANAA**, placés sous la responsabilité de la Commission Fédérale des Activités Athlétiques, actualisent la "feuille de route" de la CFAA permettant de :

- favoriser et accompagner le développement des activités athlétiques
- participer à la formation initiale et continue des "encadrants" (régionalisation des formations, brevet fédéral d'animation à options et à niveaux, etc.
- participer à la structuration et à l'organisation des activités.
- proposer des contenus d'activités, des formes de compétitions, de rassemblements innovants
- mettre en place un "maillage territorial" permettant :
 - le développement des activités FSGT
 - les échanges d'expériences
 - l'accompagnement et le tutorat des nouvelles structures et de leurs encadrants
 - la mise en place de structures départementales et/ou régionales d'activités athlétiques
 - la formation au plus près des lieux d'implantation
- D'autres collectifs, en fonction des besoins, sont mis en place et concernent notamment les sélections internationales, la communication, l'informatisation des résultats et engagements, la pratique des Enfants et des Jeunes - etc.

6. Plusieurs membres de la CF2A sont associés **au travail de la fédération au sein des domaines fédéraux** :

- Domaine des **activités** : Chantal SCHNEIDER BESSON
- Commission **finances** du domaine des activités : Antoine PALAGONIA
- Domaine **formation** : Michel CREMONESI
- Domaine **international** : Antoine PALAGONIA

Ces collectifs sont composés de membres de la CFAA et d'autres militants dans la perspective d'un nécessaire maillage territorial ; ils travaillent en autonomie, souvent par échanges téléphoniques et de mails, à l'occasion de rencontres lors des épreuves fédérales ou autres. Un budget spécifique peut être alloué par la CFAA à partir de leur budget prévisionnel ou pas de budget particulier mais des frais exceptionnels négociés avec les trésoriers. Les principales décisions seront validées par la CFAA.

- ❖ La Commission Fédérale des Activités Athlétiques, c'est avant tout un TRAVAIL d'ÉQUIPE où chacun a sa place, son utilité, son droit à la parole.
- ❖ En dehors des 3 réunions annuelles, chaque membre est investi de responsabilités et de tâches tout au long de la saison dans sa région et au-delà.
- ❖ Tous ceux qui y participent sont d'abord des militants de la F.S.G.T. soucieux du développement de l'athlétisme travailliste sous toutes ses formes.
- ❖ Chacun, bien évidemment, est entièrement **BÉNÉVOLE**.

CATÉGORIES D'ÂGE 2017-2018

La licence omnisports annuelle de la F.S.G.T. est valable :

- soit du 1^{er} septembre au 31 août = **saison sportive**
- soit du 1^{er} janvier au 31 décembre = **année civile**

La saison sportive en athlétisme va du 1^{er} septembre au 31 août. **Le changement de catégories suit le rythme de la saison sportive et s'effectue au 1^{er} septembre.**

- La saison hivernale de cross et indoor F.S.G.T. commence en novembre/décembre.
- Les clubs FSGT organisateurs de courses hors stade (inscrites à des challenges) ont libre choix dans l'application des catégories pour la période septembre / octobre.
- **Les enfants de la catégorie Minimus ne participent pas aux compétitions**

CATÉGORIES	SIGLE	SEXE	ANNÉES de NAISSANCE
MINIMOUS / MINIPOUS	MMO	M ou F	né(e)s en 2012 et 2013
MOUSTIQUES	MO	M ou F	né(e)s en 2009 / 2010 / 2011
POUSSIN(E)S	PO	M ou F	né(e)s en 2007 et 2008
BENJAMIN(E)S	BE	M ou F	né(e)s en 2005 et 2006
MINIMES	MI	M ou F	né(e)s en 2003 et 2004
CADET(TE)S	CA	M ou F	né(e)s en 2001 et 2002
JUNIORS	JU	M ou F	né(e)s en 1999 et 2000
SENIORS 1	S1	M ou F	né(e)s entre 1989 et 1998
SENIORS 2	S2	M ou F	né(e)s entre 1979 et 1988
VÉTÉRANS 1	V1	M ou F	né(e)s entre 1969 et 1978
VÉTÉRANS 2	V2	M ou F	né(e)s entre 1959 et 1968
VÉTÉRANS 3	V3	M ou F	né(e)s entre 1949 et 1958
VÉTÉRANS 4	V4	M ou F	né(e)s entre 1944 et 1948
VÉTÉRANS 5	V5	M ou F	né(e)s en 1943 & avant

<https://cf2a.wordpress.com>



CALENDRIER DES ÉPREUVES FÉDÉRALES F.S.G.T. 2017-2018

Épreuves	Dates - Implantations
CROSS COUNTRY Minimes à Vétérans	<ul style="list-style-type: none"> ✦ SAINT ROMAIN de COLBOSC (76) ✦ 04 mars 2018
SALLE Minimes à Vétérans	<ul style="list-style-type: none"> ✦ VAL DE REUIL (27) ✦ 11 mars 2018
COURSE NATURE / TRAIL Juniors à vétérans	<ul style="list-style-type: none"> ✦ ECOUVES RADON (61) ✦ 03 juin 2018
PISTE Minimes - Cadets - Juniors - Seniors - Vétérans	<ul style="list-style-type: none"> ✦ ST DENIS (93) ✦ 30 juin et 01 juillet 2018
10 & 21 km ROUTE Cadets à Vétérans	<ul style="list-style-type: none"> ✦ L'ESCALE (13) ✦ 30 septembre 2018
MARCHE ATHLÉTIQUE 5-10 km Cadets à Vétérans	<ul style="list-style-type: none"> ✦ ESCAUDAIN (59) ✦ 07 octobre 2018
MÉMORIAL Maurice BAQUET Minimes à Vétérans	<ul style="list-style-type: none"> ✦ SAINT OUEN (93) ✦ 21 octobre 2018 (à confirmer)
MARCHE NORDIQUE 3^{ème} Rassemblement National	<ul style="list-style-type: none"> ✦ SAINT PHILIBERT sur ORNE (61) ✦ 13 et 14 octobre 2018
ÉPREUVES COMBINÉES Minimes à Vétérans	<ul style="list-style-type: none"> ✦ Recherche d'implantation

- ➔ Les épreuves de la FSGT peuvent être soumises **au contrôle anti-dopage** : il est évident que les organisateurs doivent prendre les dispositions requises (document disponible sur le site fédéral) et que les athlètes concernés ne peuvent s'y soustraire.
- ➔ Pour les départs des courses de vitesse, **un 2^{ème} faux départ du même athlète entraîne son élimination.**
- ➔ Les officiels se réservent **le droit de refuser à un-e athlète la participation à une épreuve** en raison de son état (ébriété, indiscipline, problème de santé, etc.) ou de le-la- déclasser (non-respect des jurys, de ses adversaires, etc.).
- ➔ Il est de **la responsabilité des clubs et des athlètes** de vérifier l'exactitude des renseignements (nom-prénom-catégorie-club) **AVANT** le démarrage de la compétition, de la course ou du concours.
- ➔ Certaines épreuves (cross, course sur route 10 km, semi et marathon, course nature et marche sur route, etc.) nécessitent **le port d'un dossard de catégorie à épingle dans le dos** : il est de la responsabilité des clubs et des athlètes de vérifier **AVANT** le démarrage de la compétition la catégorie et obligatoire de le porter de manière lisible sous peine de disqualification.
- ➔ **Pour toutes réclamations concernant les décisions du juge-arbitre**, une procédure d'appel est mise en place. Une fiche de réclamation est à disposition au secrétariat de la compétition **Elle doit être remplie par un responsable du club dans la demi-heure qui suit le problème et déposée** au secrétariat de

l'épreuve. **Un jury d'appel** composé de membres de la commission fédérale désignés avant l'épreuve se réunira lors et examinera celle-ci.

→ **Si un club ne fournit pas d'officiel**, ses athlètes ne seront pas classé-e-s (pas de podium, ni de titre) et leurs performances n'apparaîtront pas sur les résultats.

Pour ne pas pénaliser les athlètes, ils pourront donc participer. Des formations sont mises en place pour que des officiels puissent être formés. Un athlète peut parfaitement tenir un poste de jury.

- En dessous de 3 athlètes engagés = pas d'obligation de fournir un jury
- De 3 à 10 athlètes = un jury
- Plus de 10 athlètes = un quota de 1 jury pour 10 athlètes.

En fonction des particularités de chaque épreuve (installations, nombre d'engagés, météo, etc.) la CF2A se réserve le droit de modifier et d'adapter ses réglementations et/ou parcours.

Les clubs, athlètes et officiels seront prévenus au plus tard au démarrage de l'épreuve concernée.

Merci aux clubs qui souhaiteraient accueillir une épreuve fédérale au cours de la saison 2018 / 2019 ou au-delà, d'adresser une demande officielle à la Commission Fédérale des Activités Athlétiques sous couvert de leur comité FSGT d'appartenance.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION ET DE QUALIFICATION AUX ÉPREUVES

Règles administratives et financières

- L'affiliation du club à la F.S.G.T. pour la saison en cours doit être enregistrée au siège du comité d'appartenance et validée par la fédération.
- Chaque participant(e) doit être en possession de la licence omnisports FSGT de la saison sportive ou de l'année civile en cours, validée et revêtue d'une photo d'identité récente. Le timbre "**F.S.G.T. – Athlétisme – Présentation ACIPAPS**" doit être apposé au dos (délivrance par le comité d'appartenance) après présentation du certificat médical de "non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition". **A tout moment d'une compétition**, les officiels et/ou membres de la C.F.2A. **peuvent demander la présentation de la licence.**
- Le club doit avoir fait la demande de qualification de ses athlètes **en respectant les normes et modalités précisées ci-après et rappelées dans les plaquettes d'information.**
- Le club doit être en règle de **tous les aspects financiers notamment vis-à-vis de la CFAA.** Les athlètes dont les clubs ont des dettes ne pourront pas prendre part aux compétitions.
- **Les frais d'engagements** doivent obligatoirement être joints aux demandes de qualification (**chèques à l'ordre de la F.S.G.T.) sans remboursement en cas de non participation**).
- Les athlètes sélectionnés doivent obligatoirement participer aux compétitions **avec le maillot du club** pour lequel ils sont engagés.

Critères et demandes de qualification

La participation régulière aux compétitions de la F.S.G.T. est le critère premier et essentiel pour être sélectionné(e) aux différentes compétitions de niveau national : l'objectif des Championnats de France F.S.G.T. est d'organiser des épreuves de masse, accueillant le plus grand nombre possible de pratiquants réguliers appréciant les activités proposées par la F.S.G.T. qu'elles soient locales, départementales, régionales, nationales, internationales. Seules les conditions techniques d'organisation (capacité d'accueil, horaires, installations...) peuvent limiter la participation de tous ceux qui auront satisfait aux critères retenus. Les critères de qualification tiennent également compte de la région d'implantation des clubs :

- dans les régions où les activités athlétiques FSGT sont implantées et permettent l'élaboration d'un calendrier départemental et/ou régional, les critères ci-dessous doivent être respectés
- dans les régions où les activités athlétiques FSGT sont peu développées et ne permettent pas l'organisation d'épreuves officielles, **des dérogations sont acceptées par la CF2A.**

<i>En fonction des épreuves, les critères de sélection sont les suivants...</i>	
<i>Championnats de France FSGT</i>	<i>Épreuves qualificatives obligatoires sauf dérogation</i>
CROSS COUNTRY Minimes à Vétérans	Cross départemental <u>et</u> cross régional FSGT : les athlètes sont directement qualifiés. En cas de non-participation à un des 2 cross qualificatifs, une demande de repêchage est possible avec la participation à 1 autre cross FSGT du calendrier de la saison en cours.
SALLE ou INDOOR Minimes à Vétérans	Championnat régional FSGT : les athlètes sont directement qualifiés (*). Une demande de repêchage est possible avec la participation à 2 autres compétitions FSGT du calendrier de la saison salle en cours.
10 & 21 km ROUTE - MARATHON COURSE NATURE - EKIDEN 5 & 10 km MARCHÉ Cadets à Vétérans	Licence FSGT sportive ou civile de la saison en cours.
PISTE	
Minimes à Seniors 1	Championnats départemental et régional FSGT : les athlètes sont directement qualifiés (*). Une demande de repêchage est possible avec la participation à 2 autres compétitions FSGT du calendrier de la saison de piste en cours.
Seniors 2 à Vétérans	4 compétitions officielles FSGT de la saison en cours en tant qu'athlète ou jury.
ÉPREUVES COMBINÉES Minimes à Vétérans 3	4 compétitions officielles FSGT de la saison de piste ou salle en cours.
Mémorial Maurice BAQUET Minimes à Vétérans	Licence FSGT sportive ou civile de la saison en cours.

(*) Pour ces épreuves fédérales, l'athlète, quelle que soit sa catégorie, doit OBLIGATOIREMENT avoir participé à l'épreuve demandée en compétition FSGT dans la saison concernée (salle ou piste)

❖ **Un athlète se présentant le jour de la compétition sans avoir été préalablement engagé par son club en respectant la procédure ne pourra pas participer même hors classement.**

Les demandes de qualification et d'engagement

➤ Cross :

- 1 les clubs s'inscrivent en ligne
- 2 Si pas possibilité en ligne (sauf cas exceptionnels et pour les clubs des 13 comités (29 31 34 38 61 64 67 68 77NORD 78 91 93 95) expérimentant la nouvelle base de données fédérales) inscriptions papier sur formulaire joint.
- 3 Les comités ou régions valident

➤ Salle et Piste :

- 1 les clubs s'inscrivent en ligne avec des performances d'engagement pour les courses.
- 2 Si pas possibilité en ligne sauf cas exceptionnels et pour les clubs des 13 comités (29 31 34 38 61 64 67 68 77NORD 78 91 93 95) expérimentant la nouvelle base de données fédérales) inscriptions papier sur formulaire joint.
- 3 Les comités ou régions valident

➤ Route – Course nature – Marche – Epreuves combinées :

- 1 les clubs s'inscrivent en ligne (sauf cas exceptionnels pour les clubs des 13 comités (29 31 34 38 61 64 67 68 77NORD 78 91 93 95) expérimentant la nouvelle base de données fédérales)

Le règlement des engagements est à adresser par courrier postal à : FSGT - CFAA - 14 rue Scandicci - 93508 PANTIN CEDEX (chèque à l'ordre de la FSGT - mettre au dos le nom et la date du championnat).

La liste des engagés (sans performance) validée par la CFAA est publiée avant l'épreuve sur le site fédéral : <https://cf2a.wordpress.com> et www.fsgt.org. Les refus de qualification seront précisés aux clubs concernés par courrier ou courriel. Les résultats sont également publiés sur ces sites.

Au-delà des compétitions organisées par une commission départementale ou régionale (championnat, challenge, etc.), toute compétition organisée par un club affilié à la F.S.G.T. et reconnue par sa commission départementale et/ou régionale peut être incluse dans le calendrier FSGT officiel. Ces compétitions peuvent être ouvertes à des non licenciés F.S.G.T. mais devront répondre à un minimum de critères : mentionner clairement qu'il s'agit d'une compétition de la F.S.G.T. - appliquer les règlements techniques et sportifs de la F.S.G.T. - adresser l'information à tous les clubs F.S.G.T. de sa région.

Remarques :

- Participer, signifie aussi bien la participation effective à une épreuve en tant qu'athlète, que le fait d'avoir tenu un poste d'officiel lors d'une compétition.
- Cas des nouveaux licenciés : la demande de qualification peut être sollicitée à condition qu'ils aient participé au "tour précédent" du championnat pour lequel la demande est faite.

Protocole de Remise des Récompenses

Lors de chaque compétition nationale, le protocole est placé **sous la responsabilité** des membres de la Commission Fédérale des Activités Athlétiques. Il fait partie de la compétition et il est impératif de le respecter :

- **Les médailles et maillots** sont remis au podium le plus tôt possible après les épreuves individuelles

(concours et certaines courses et marches) et dès que les classements par équipes sont établis.

- Il est obligatoire que **le maillot du club de chaque athlète médaillé** soit visible sur le podium (ou toute autre tenue officielle du club d'appartenance).

Les officiels sont chargés de veiller à ces dispositions en accompagnant les trois premiers de chaque catégorie au podium après vérification du classement par les juges-arbitres. Il est de la responsabilité des dirigeants des clubs d'informer les athlètes de ces dispositions.

Droits d'engagement dans les épreuves nationales de la F.S.G.T.

Les droits d'engagement aux différentes épreuves fédérales reviennent **en totalité** à la Commission Fédérale des ACTIVITÉS ATHLÉTIQUES et sont essentiellement utilisés pour couvrir une partie du budget "organisation" des épreuves (information, frais d'affranchissement, propagande, location partielle ou totale de certaines installations, frais techniques...) sans oublier les récompenses :

- Médailles d'OR, d'ARGENT et de BRONZE et maillots de "CHAMPION de FRANCE FSGT"
- Coupes des compétitions par équipes
- Repas des officiels (remboursés au prix coûtant aux organisateurs)
- Etc.

Épreuves	Taux d'engagement fédéraux
CROSS COUNTRY MINIMES à VÉTÉRANS	• 3,50 € pour les Cadets – Juniors – Seniors – Vétérans • 2,50 € pour les Minimes
SALLE ou INDOOR MINIMES à VÉTÉRANS	• 4,00 € par épreuve pour les Seniors – Vétérans • 3,00 € par épreuve pour les Minimes - Cadets - Juniors • 4,00 € par relais
10 & 21 km ROUTE COURSE NATURE	• Montant de l'engagement fixé par l'organisateur dont 4,00 € comprenant la part de la Commission Fédérale.
PISTE MINIMES à VÉTÉRANS	• 4,00 € par épreuve pour les Seniors et Vétérans • 3,00 € par épreuve pour les Minimes - Cadets – Juniors • 4,00 € par relais
ÉPREUVES COMBINÉES MINIMES à VÉTÉRANS	• 7,00 € par athlète
MARCHE CADETS à VÉTÉRANS	• 4,00 € pour les Seniors – Vétérans • 3,00 € pour les Cadets - Juniors
EKIDEN (marathon par équipes)	• 12,00 € par équipe pour la Commission Fédérale
Mémorial Maurice BAQUET	• 30,00 € par équipe en Nationale 1 • 25,00 € par équipe en Nationale 2

RÉGLEMENTATIONS SPÉCIFIQUES DES ÉPREUVES FÉDÉRALES...

En fonction des particularités de chaque épreuve (installations, engagés, météo, etc.), la CF2A se réserve le droit de modifier et d'adapter ses réglementations. Les clubs, athlètes et officiels seront prévenus au plus tard au démarrage de l'épreuve concernée. Pour toutes les épreuves fédérales, aucun changement de catégorie n'est permis

Championnat de France F.S.G.T. de CROSS COUNTRY

Minimes - Cadets - Juniors - Seniors- Vétérans

* Toutes catégories seniors et vétérans

CLASSEMENTS INDIVIDUELS = Aucun changement de catégorie n'est permis

- Médaille OR – ARGENT – BRONZE à chacun des trois premier(ère)s de chaque catégorie d'âge.
- Titre et maillot de champion de France F.S.G.T. à l'athlète classé(e) premier(ère) de chaque catégorie.

CLASSEMENTS PAR ÉQUIPES = Aucun changement de catégorie n'est permis

- Médaille OR – ARGENT – BRONZE à chaque athlète des trois premières équipes, par épreuve et par catégorie précisées ci-dessous.
- Titre et maillot de champion de France F.S.G.T. à chaque athlète de la première équipe de chaque catégorie précisée ci-dessous sauf minimes.

Catégories	Féminines	Masculins
Minimes	3	3
Cadets	3	3
Juniors	3	3
Seniors 1 & 2 confondus (scratch)	3	4
Vétérans 1	3	4
Vétérans 2	3	3
Vétérans 3 / 4 / 5 confondus (scratch)	3	3



Championnat de France F.S.G.T. de Piste
Minimes - Cadets - Juniors - Seniors - Vétérans
* Toutes catégories seniors et vétérans

- **Attention nouvelle réglementation :**
Tous les athlètes ne sont autorisés à participer qu'à 3 épreuves par jour plus le relais

CLASSEMENTS INDIVIDUELS : Aucun changement de catégorie n'est permis

- Médaille à chacun des trois premier(ère)s de chaque catégorie d'âge.
- Titre et maillot de champion de France F.S.G.T. à l'athlète classé(e) premier(ère) de chaque catégorie.

CLASSEMENTS PAR ÉQUIPES (relais) : Aucun changement de catégorie n'est permis

- En minimes 4 x 80 m et 4 x 150 m = médaille OR – ARGENT – BRONZE à chacun(e) des 4 athlètes des trois premières équipes par catégorie ET titre et maillot de champion de France F.S.G.T. à chacun(e) des 4 athlètes de la première équipe de chaque catégorie
- 4 x 100 m par catégories et 500 m x 400 m x 300 m x 200 m x 100 m **toutes catégories (sauf minimes)** = médaille OR – ARGENT – BRONZE à chacun(e) des 4 ou 5 athlètes des trois premières équipes toutes catégories ET titre et maillot de champion de France F.S.G.T. à chacun(e) des 4 ou 5 athlètes de la première équipe.

Précisions :

- Pour les courses, **confirmation des inscriptions à la chambre d'appel au minimum 30 minutes** avant l'épreuve. **Si l'engagement n'est pas confirmé l'athlète ne pourra pas participer.**
- Pour les concours, confirmation des inscriptions auprès des officiels **au démarrage de l'échauffement** de l'épreuve.

Championnat de France F.S.G.T. en SALLE
Minimes - Cadets - Juniors - Seniors - Vétérans

- **Attention nouvelle réglementation :**
Tous les athlètes ne sont autorisés à participer qu'à 3 épreuves par jour plus le relais

Précisions :

- Relais : pas d'équipe 2 dans la finale A si l'équipe 1 du club est déjà qualifiée dans cette finale.
- Seules les courses de 60 m plat donnent lieu à des séries et finales.
- Dans les autres courses, les meilleurs temps d'engagement seront regroupés dans des finales A, B, C, etc., mais les titres et podiums seront établis toutes finales confondues.
- Pour les courses, confirmation des inscriptions à la chambre d'appel au minimum 30 minutes avant l'épreuve.
- Pour les concours, confirmation des inscriptions auprès des officiels au démarrage de l'échauffement de l'épreuve.

- Les athlètes **MINIMES** ne pourront participer qu'à 3 épreuves **plus** le relais
- Les athlètes **SENIORS 1 et 2** participent dans une seule catégorie "**SENIORS**" avec le classement et les critères des courses et concours des seniors 1.
- Les athlètes **VÉTÉRANS 1 - 2 - 3 - 4 - 5** participent dans une seule catégorie "**VÉTÉRANS**" avec le classement et les critères des courses et concours des vétérans 1.

CLASSEMENTS INDIVIDUELS

- Médaille à chacun des trois premier(ère)s de chaque catégorie d'âge.
- Titre et maillot de champion de France F.S.G.T. à l'athlète classé(e) premier(ère) de chaque catégorie.

CLASSEMENTS PAR ÉQUIPES (relais)

- Médaille OR – ARGENT – BRONZE à chacun(e) des 6 athlètes (3 hommes et 3 femmes) ou 4 pour les minimes (2 garçons et 2 filles) des trois premières équipes.
- Titre et maillot de champion de France F.S.G.T. à chacun(e) des 6 athlètes de la première équipe **toutes catégories** et des 4 athlètes minimes.

Championnat de France F.S.G.T. Route 10 km & 21 km

10 km = Cadets - Juniors - Seniors - Vétérans

21 km et Marathon = Seniors - Vétérans

** Toutes catégories seniors et vétérans*

CLASSEMENTS INDIVIDUELS

- En cas de course ouverte à des athlètes hors FSGT, les 3 premiers FSGT seront récompensés par la CFAA pour le championnat et les 3 premiers de la course par le club organisateur selon les catégories prévues.
- Titre et maillot de champion de France F.S.G.T. à l'athlète classé(e) premier(ère) de chaque catégorie.
- Médaille à chacun des trois premier(ère)s de chaque catégorie d'âge.

CLASSEMENTS PAR ÉQUIPES

Classement effectué à partir du scratch sur le cumul des temps des trois meilleurs athlètes.

- **Route** = Un classement femme et homme. Trois types de classements en fonction de l'épreuve :
 - ☛ 10 km = Cadets + Juniors + Seniors 1 et 2 confondus d'une part et Vétérans TC confondus d'autre part (en cas d'ex aequo, prédominance donnée à l'équipe possédant le meilleur troisième temps).
 - ☛ 21 km = Seniors 1 et 2 confondus d'une part et Vétérans TC confondus d'autre part (en cas d'ex aequo, prédominance donnée à l'équipe possédant le meilleur troisième temps).
- Médaille à chacun des trois athlètes composant les trois premières équipes.
- Titre et maillot de champion de France F.S.G.T. à chaque athlète de la première équipe.



Championnat de France F.S.G.T. de MARCHE

5 km = Cadets - Féminines TC

10 km = Juniors - Seniors - Vétérans

** Toutes catégories seniors et vétérans*

*En fonction des organisateurs la distance peut varier entre 8 et 10 km.
Il est conseillé d'ajouter des épreuves populaires et familiales ouvertes à tous.*

CLASSEMENTS INDIVIDUELS

- Médaille à chacun des trois premier(ère)s de chaque catégorie d'âge.
- Titre et maillot de champion de France F.S.G.T. à l'athlète classé(e) premier(ère) de chaque catégorie.

CLASSEMENTS PAR ÉQUIPES (2 hommes + 1 femme)

- Classement effectué à partir du scratch sur le cumul des temps de la meilleure femme (5 km) et des 2 meilleurs hommes (10 km).
- Médaille à chacun des trois athlètes composant les trois premières équipes.
- Titre et maillot de champion de France F.S.G.T. à chaque athlète de la première équipe.

Championnat de France F.S.G.T. COURSE NATURE

Juniors* - Seniors - Vétérans

** Toutes catégories seniors et vétérans*

*Les juniors ne pourront participer qu'à l'épreuve courte distance (moins de 15 km).
L'usage des bâtons sera fonction du règlement prévu par l'organisateur.*

CLASSEMENTS INDIVIDUELS

- Médaille à chacun des trois premier(ère)s de chaque catégorie d'âge.
- Titre et maillot de champion de France F.S.G.T. à l'athlète classé(e) premier(ère) de chaque catégorie.

CLASSEMENTS par ÉQUIPES

- Classement effectué à partir du scratch sur le cumul des temps des 4 meilleurs athlètes (mixité obligatoire).
- Médaille à chacun des quatre athlètes composant les trois premières équipes.
Titre et maillot de champion de France F.S.G.T. à chaque athlète de la première équipe



Championnat de France F.S.G.T. de PISTE par ÉQUIPES

"Mémorial Maurice BAQUET" = Réglementation Seniors 1

* Participation à partir des Minimes

Le **Mémorial Maurice BAQUET** est ouvert aux équipes de clubs ou de comités départementaux ou régionaux. Il se déroule selon la réglementation des épreuves "Seniors 1". **Les athlètes doivent être titulaires de la licence de la saison en cours obligatoirement validée** (sportive ou civile). **Deux poules** sont mises en place chez les féminines et chez les masculins :

- ⇒ une poule "**NATIONALE 1**" de six équipes
- ⇒ une poule "**NATIONALE 2**" avec les autres équipes

Il ne peut y avoir deux équipes d'un même club en Nationale 1 ou Nationale 2. La constitution des poules est faite à partir des résultats du Mémorial Maurice BAQUET de l'année précédente et des engagements de l'édition en cours. La CF2A se réserve le droit de compléter des poules en cas d'absence de clubs.

Les épreuves suivantes sont programmées :

- **Nationale 1** = 18 épreuves + 1 relais = formation d'une équipe complète avec 10 athlètes
- **Nationale 2** = 14 épreuves + 1 relais (épreuves retirées : 200 m, 110 m haies, 800 m, 3000 steeple) = formation d'une équipe complète avec 7 athlètes

Programme complet...

- **MASCULINS** : 100 – 200 - 400 – 800 - 1500 – 3000 – 110 haies – 400 haies 3000 Steeple – 3000 Marche - Hauteur – Longueur – Triple Saut – Perche - Poids –Disque – Javelot – Marteau - Relais 5+4+3+2+1
- **FÉMININES** : 100 – 200 - 400 – 800 - 1500 – 3000 – 100 haies – 400 haies 3000 Marche - Hauteur – Longueur – Triple Saut – Perche - Poids – Disque –Javelot – Marteau – Relais 5+4+3+2+1
- Un seul athlète par épreuve
- Les **MINIMES** (H et F) sont autorisés **exceptionnellement** pour compléter une équipe à concourir sur : 100 - 800 - 3000 - 3 km marche + les 4 sauts + relais
- Les **CADETS** (H et F) : 100 - 200 - 800 - 1500 - 3000 - 3 km marche + les 4 sauts + 2 lancers légers (javelot et disque) + relais
- Les **JUNIORS, SENIORS et VETERANS** ((H et F) : toutes les épreuves
- **Un athlète**, selon sa catégorie d'âge, **est autorisé à disputer 2 épreuves** (possibilité de doubler les concours y compris de même famille) + le relais
- **Des féminines** peuvent être intégrées dans des équipes masculines pour compléter une équipe **sauf dans les courses de haies et les concours de lancers**

Les équipes sont classées de la manière suivante :

- **En Nationale 1** avec six équipes, les points sont attribués dans chaque épreuve de la manière suivante : 7 points au premier - 5 points au deuxième - ... - 1 point au sixième - 0 point en cas d'abandon, de forfait ou de déclassement. En cas d'ex-æquo irréductible, les points sont également partagés. En cas de forfait général d'une ou de plusieurs équipe(s), la poule comporte alors N équipes : le premier de chaque épreuve marque N + 1 points, le deuxième N - 1 points, et ainsi de suite.
- **En Nationale 2**, en fonction du nombre d'équipe, le premier de chaque épreuve marque N + 1 points, le deuxième N - 1 points, et ainsi de suite.

Le classement final est réalisé dans chaque poule en additionnant les points marqués par chaque concurrent de chaque équipe ainsi que par le relais. L'équipe ayant le meilleur total est déclaré VAINQUEUR de sa poule, ainsi de suite. En cas d'ex-æquo, sera déclarée vainqueur ou la mieux classée, l'équipe ayant enregistré : le moins d'abstentions - le plus de premières places, le plus de deuxièmes places, etc.

Montées et Descentes

- Nationale 1 (H et F) = l'équipe classée 6^{ème} descend en N 2
- Nationale 2 (H et F) = l'équipe classée 1^{ère} monte en N 1

Récompenses

- **Nationale 1 Masculins et Féminines**
 - Médaille d'OR, maillot et titre de CHAMPION de FRANCE F.S.G.T. à chaque membre de l'équipe classée 1^{ère} (18 médailles + 18 maillots)
 - Médaille d'ARGENT à chaque membre de l'équipe classée 2^{ème} (18 médailles)
 - Médaille de BRONZE à chaque membre de l'équipe classée 3^{ème} (18 médailles)
 - Challenge "Maurice BAQUET" remis à titre définitif à l'équipe classée 1^{ère}
 - Coupe à la 2^{ème} et à la 3^{ème} équipes
- **Nationale 2 Masculins et Féminines**
 - Coupe à chacune des trois premières équipes
- **Mixte** : ce classement s'effectue pour les poules **Nationale 1 et 2**. Il faut au minimum 3 clubs présents avec des équipes femmes et hommes dans chaque poule. Le nombre de points est l'addition des classements femmes et hommes.
 - Coupe à chacune des trois premières équipes

Championnat de France F.S.G.T. d'ÉPREUVES COMBINÉES

ÉPREUVES FÉMININES	
DÉCATHLON = 10 épreuves	Juniors – Seniors <i>100 m - longueur - poids - hauteur - 400 m - 100 haies - disque - perche - javelot - 1500 m</i>
ENNATHLON = 9 épreuves	Cadettes <i>100 m - poids - longueur - hauteur - 100 haies - perche - disque - javelot - 1500 m</i>
HEXATHLON = 6 épreuves	Minimes – Vétérans 1 / 2 <i>80 haies - longueur - javelot - hauteur - poids - 1000 m</i>
PENTATHLON = 5 épreuves	Vétérans 3 / 4 / 5 <i>200 m - longueur - javelot - poids - 1000 m</i>
ÉPREUVES MASCULINES	
DÉCATHLON = 10 épreuves	Juniors – Seniors 1 & 2 – Vétérans 1 / 2 <i>100 m - longueur - poids - hauteur - 400 m - 110 haies - disque - perche - javelot - 1500 m</i>

ENNATHLON = 9 épreuves	Cadets <i>100 m - poids - longueur - hauteur - 110 haies - perche - disque - javelot - 1500 m</i>
HEXATHLON = 6 épreuves	Minimes <i>100 haies - longueur - javelot - hauteur - poids - 1000 m</i>
PENTATHLON = 5 épreuves	Vétérans 3 / 4 / 5 <i>400 m - poids - longueur - javelot - 1000 m</i>

CLASSEMENTS INDIVIDUELS "CHAMPIONNAT"

- Médaille à chacun des trois premier(ère)s de chaque catégorie d'âge.
- Titre et maillot de champion de France F.S.G.T. à l'athlète classé(e) premier(ère) de chaque catégorie.



CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LES ÉPREUVES DE LA C.S.I.T. ET AUTRES ORGANISATIONS

Régulièrement, la CF2A est sollicitée pour constituer des sélections d'athlètes participant à des épreuves internationales (officielles et amicales) de la CSIT et Unions Internationales.

La procédure suivante est appliquée (tout cas non prévu ou toute dérogation aux présents critères sera examiné(e) par la CF2A) :

- **Les présélections puis sélections** sont déterminées par la Commission Fédérale des Activités Athlétiques ou un de ses collectifs de travail dûment habilité.
- Pour prétendre à une sélection au titre de la CF2A, les athlètes doivent être adhérents de la FSGT depuis **deux saisons complètes**, antérieures à l'année de la compétition concernée.
- Au moment de la sélection, **la licence doit obligatoirement avoir été souscrite et validée**.
- Les athlètes sélectionnés doivent **être majeurs le jour du départ**.
- Les sélections étant à la fois constituées à partir de la **qualité** (performance sportive) mais aussi de la **régularité** et de la **fidélité** aux activités de la F.S.G.T., plusieurs critères sont pris en compte :
 1. les résultats des championnats fédéraux de la spécialité précédant de plusieurs mois la compétition concernée et, si besoin, les résultats des championnats fédéraux précédant de plusieurs années la dite compétition
 2. le nombre d'athlètes pouvant être sélectionnés et le nombre d'épreuves à réaliser pour un même individu (piste notamment)
 3. la participation régulière aux épreuves du calendrier F.S.G.T.
 4. l'engagement dans la vie associative au sein de la F.S.G.T. (section, club, comité, région, fédération)
 5. un athlète ayant déjà bénéficié de plusieurs sélections ne sera pas obligatoirement prioritaire
- Avant la sollicitation des athlètes, l'accord du club et du comité devra avoir été obtenu.
- La confirmation de l'athlète ne sera effective :
 1. qu'à partir du moment où la participation financière aura été réglée en totalité (plusieurs règlements sont possibles).
 2. après cette confirmation "financière", la CF2A vérifiera que l'athlète continue de participer régulièrement (entre la sélection et la compétition internationale) aux compétitions de la FSGT (départementales, régionales, fédérales) notamment dans les spécialités pour lesquelles il est qualifié.
 3. les athlètes sélectionnés, leurs entraîneurs et dirigeants s'engagent à maintenir la meilleure condition physique possible pour la sélection et **de prévenir la CFAA en cas de blessure**.
 4. Le non-respect de l'un ou de ces points peut entraîner la non-qualification des athlètes sélectionnés.
- Chaque athlète sélectionné(e) s'engage à **respecter les contraintes du déplacement et du programme sportif, culturel, touristique**, quels que soient les changements éventuels intervenant durant le séjour. Chacun devra observer un comportement irréprochable tant vis-à-vis de l'ensemble des membres de la délégation F.S.G.T., que des autres délégations et organisations d'accueil. Tout comportement anormal et/ou immoral sera examiné par la Commission Fédérale des Activités Athlétiques au retour.
- Aucun accompagnateur autre que ceux validés par la CF2A ne pourra prendre part aux déplacements, même en acquittant la totalité des frais de participation.





CONVENTION signée entre la F.F.A. & la F.S.G.T. le 21 Juillet 2006

Entre la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) et la Fédération Sportive Gymnique du Travail (FSGT), il a été convenu ce qui suit :

La FFA, Fédération délégataire pour l'Athlétisme, membre du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), seul organisme français affilié à l'Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme (IAAF),

La FSGT agréée et membre du Comité National Olympique et Sportif Français,

Ont décidé, dans l'intérêt commun de leurs Clubs et de leurs Adhérents, d'entretenir une collaboration et dans ce but de conclure la présente convention entre les soussignés :

Monsieur Bernard AMSALEM, Président, représentant et agissant au nom et pour le compte de la FFA,

et Madame Lydia MARTINS VIANA Membres de la Direction Nationale de la FSGT
Monsieur Richard BESSON, ~~Président, représentant et agissant au nom et pour le compte de la FSGT~~
en qualité de mandataires juridiques

ARTICLE 1

- 1.1 La FFA prend acte du caractère spécifique de la FSGT, tel que défini dans ses Statuts, en vertu duquel, en particulier dans le cadre d'une action en faveur du sport permettant l'accès au plus grand nombre aux activités physiques et sportives, elle encourage et soutien la pratique d'un nombre maximal de disciplines sportives dans ses Clubs.
- 1.2 La FFA s'engage, dans ce but, à favoriser le développement de la pratique de l'Athlétisme pour tous au sein des Clubs affiliés à la FSGT.
- 1.3 La FSGT s'engage à appliquer et à faire appliquer par ses Clubs les règles techniques en vigueur à la FFA édictées soit par l'IAAF, soit par la FFA elle-même.

La FFA s'engage à tenir informée la FSGT de toute modification apportée aux règlements techniques et vice-versa.

- 1.4 Toutefois liberté est laissée à la FSGT d'adapter les règles techniques susvisées à l'originalité des épreuves et des compétitions qu'elle est appelée à organiser dans le cadre de sa spécificité définie au paragraphe 1 ci-dessus.

ARTICLE 2

- 2.1 Les Clubs affiliés à la FFA peuvent également s'affilier à la FSGT et inversement.

Ils ont alors les mêmes obligations et jouissent des mêmes droits et devoirs que les autres Clubs au sein de chacune des deux fédérations.

ARTICLE 3

- 3.1 Un Athlète peut être licencié aux deux fédérations dans deux Clubs différents sauf si l'un de ces deux Clubs est à double appartenance, auquel cas, il devra obligatoirement opter pour celui-ci.
- 3.2 Le changement de qualification d'un Athlète d'un Club à un autre doit respecter les règles de mutations propres à chaque fédération.

ARTICLE 4

- 4.1 Sur demande écrite du Président de la Fédération, chaque Fédération s'interdit d'admettre sans examen préalable un Club, un Dirigeant, un Entraîneur, un Licencié frappé de radiation par l'autre fédération.
- 4.2 Toute pénalité comportant une suspension ferme, régulièrement prononcée par l'une des deux fédérations à l'encontre d'un Dirigeant, d'un Entraîneur, d'un Licencié et prévoyant la demande d'extension, sera immédiatement signalée à l'autre fédération qui se devra de statuer sur le cas de l'intéressé dans le respect de ses règles statutaires et des règles disciplinaires imposées aux fédérations.

ARTICLE 5

- 5.1 Les Clubs de la FFA et ceux de la FSGT ont la liberté de conclure des rencontres amicales entre eux.
- 5.2 La FSGT, ses Comités Régionaux et Départementaux, ses Clubs ne peuvent conclure de rencontres officielles avec les Clubs des Fédérations étrangères adhérentes à l'IAAF sans en informer la FFA au préalable.

ARTICLE 6

A l'exclusion des Titres Départementaux, Régionaux et Nationaux dont l'attribution intervient à la suite de compétitions pour l'organisation desquelles la FFA a reçu délégation, la FSGT a le droit d'organiser des épreuves prévues par ses statuts et règlements, y compris les compétitions en vue de l'attribution des titres spécifiques de Champion Départemental de la FSGT, de Champion Régional de la FSGT et de Champion Fédéral ou National de la FSGT.

ARTICLE 7

La FFA et la FSGT fixent aux échelons habilités et d'un commun accord, les dates des compétitions visées à l'article 6, de manière à permettre à la FSGT d'assurer le déroulement normal des compétitions qu'elle organise, en vue de l'attribution de titres individuels et par équipes prévus au dit article.

ARTICLE 8

- 8.1 Les Championnats Fédéraux ou Nationaux de la FSGT ont priorité sur toute épreuve se déroulant à la même date que ceux-ci, à l'exception des rencontres internationales de la FFA, des Championnats de France et des épreuves nationales de la FFA.
- 8.2 Les épreuves interrégionales et régionales de la FFA ont priorité sur les épreuves régionales de la FSGT dans le cas où celles-ci, exceptionnellement, ne pourraient être placées à une autre date.

Les épreuves départementales de la FFA ont priorité sur les épreuves départementales de la FSGT dans le cas où celles-ci, exceptionnellement, ne pourraient être placées à une autre date. Il est admis que les épreuves départementales de la FFA et de la FSGT se déroulent conjointement, chaque fois que le Comité Départemental FFA et celui de la FSGT concerné le jugent souhaitable.

- 8.3 Si l'harmonisation des dates du Calendrier s'avère difficile, il est convenu que les Championnats Fédéraux ou Nationaux de la FSGT seront qualificatifs, s'ils se déroulent le même jour que des épreuves interrégionales qualificatives pour les Championnats de France de la FFA.

ARTICLE 9

Il reste bien entendu que la FSGT conserve l'initiative de la participation aux rencontres internationales prévues par les statuts de la Fédération Internationale de la FSGT au sein de laquelle elle représente la France.

ARTICLE 10

Chacune des fédérations garde l'initiative de la formation et du perfectionnement de ses cadres et délivre les diplômes fédéraux correspondants.

Les formations programmées par l'une des fédérations pourront être ouvertes dans les mêmes conditions aux adhérents et aux cadres de l'autre Fédération.

Des actions de formation en direction des animateurs et des officiels pourront être organisées en commun à l'initiative de la Commission Mixte Nationale qui en fixera annuellement le calendrier (ce calendrier figurera dans l'avenant signé chaque année par les deux fédérations).

Des équivalences, basées sur la reconnaissance des niveaux de formation, seront établies par la Commission Mixte Nationale (les modalités figureront annuellement dans l'avenant signé chaque année par les deux fédérations).

ARTICLE 11

Les fédérations décident de la création d'une Commission Mixte Nationale (FFA / FSGT) composée de membres à parité.

De plus, la Commission Mixte Nationale peut inviter à titre consultatif toute personne dont la compétence peut éclairer ses travaux.

Elle se réunira au moins deux fois par an pour :

LAV  29.

- l'harmonisation des calendriers des compétitions fédérales des deux fédérations conformément aux dispositions ci-dessus précitées ;
- l'examen des programmes de préparation aux diplômes de l'enseignement sportif et des conditions d'organisation des épreuves correspondantes ;
- l'instruction des litiges pouvant apparaître à l'occasion de l'application de la présente convention afin de faciliter leur règlement au mieux des intérêts de chacune des fédérations ;
- toutes questions intéressant les actions communes et les relations entre les deux fédérations.

ARTICLE 12

- 12.1 Des Commissions Mixtes Régionales et Départementales sont mises en place à l'initiative des organismes responsables des deux fédérations aux échelons correspondants.
- 12.2 Ces commissions sont essentiellement chargées de l'harmonisation des calendriers des Championnats organisés à leur échelon ainsi que de la définition de toutes les actions de développement de l'Athlétisme.

ARTICLE 13

Les dispositions de la présente convention s'appliquent de plein droit aux organismes régionaux et départementaux des deux fédérations.

ARTICLE 14

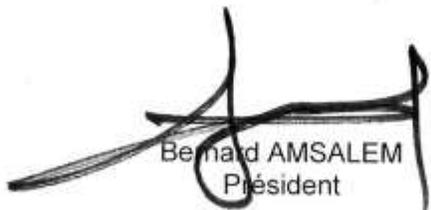
La présente convention remplace tous les accords intervenus antérieurement.

La présente convention est conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction d'année en année à charge pour celle des fédérations contractantes qui voudrait y mettre fin ou qui désirerait y voir apporter des modifications ou objections d'en aviser l'autre par simple lettre recommandée trois mois avant la date d'expiration prévue.

Fait à Nancy le 21.07.06

Fédération Française d'Athlétisme

Fédération Sportive Gymnique du Travail


Bernard AMSALEM
Président


Président

Quelques précisions...

Article 3.1

"Un athlète peut être licencié aux deux fédérations dans deux clubs différents sauf si l'un de ces deux clubs est à double appartenance, auquel cas il devra obligatoirement opter pour celui-ci."

En ce qui concerne le non-respect de l'article 3.1 de la convention FFA / FSGT, la CF2A, après discussion et vote, a décidé :

⇒ *de ne prendre aucune SANCTION envers les athlètes et clubs concernés*

⇒ *de respecter ainsi la liberté individuelle de chacun*

Cette décision a été communiquée à la FFA et il a été demandé un avenant à la convention permettant la double licence dans le ou les club(s) de son choix.

Article 8.1

"Les championnats fédéraux ou nationaux de la FSGT ont priorité sur toute épreuve se déroulant à la même date que ceux-ci, à l'exception des rencontres internationales de la FFA, des championnats de France et des épreuves nationales de la FFA."

Article 8.3

Si l'harmonisation des dates du calendrier s'avère difficile, il est convenu que les championnats fédéraux ou nationaux de la FSGT seront qualificatifs, s'ils se déroulent le même jour que des épreuves interrégionales qualificatives pour les championnats de France de la FFA."

Trop peu de responsables de clubs ou d'athlètes utilisent les articles 8.1 et 8.3 qui sont pourtant parfaitement appliqués !

En cas de problème sur l'application de la convention FFA / FSGT, saisissez de toute urgence la CF2A qui interviendra directement auprès de l'organisateur et, si nécessaire, de la FFA : athletisme@fsgt.org

En cas de refus de la licence F.S.G.T. dûment qualifiée et revêtue du timbre "F.S.G.T. – Athlétisme – Présentation ACIPAPS" délivré au moment de la délivrance de la licence, ou de la nécessité de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou course à pied en compétition n'hésitez pas à présenter la circulaire de la page suivante aux organisateurs puis, en cas de nouveau refus, à saisir directement la F.S.G.T. : athletisme@fsgt.org



CIRCULAIRE N°13 DU 21 AVRIL 2008

Aux : Présidents des Ligues
Présidents des CRCHS
Présidents des Comités Départementaux
Présidents des CDCHS

De : Jean GRACIA

Copie : Bernard AMSALEM
Annie LAURENT
Suzanne CATHIARD
Gérard GOUNON
André GIRAUD
Christian ROGGEMANS
Michel HUERTAS
Laurent EGHAZARIAN

Objet : COURSES SUR ROUTE & LICENCES AFFINITAIRES

Chers amis,

Les organisateurs des manifestations Hors stade autorisées peuvent désormais valablement accueillir sans présentation d'un certificat médical complémentaire, les licenciés FSCF, FSGT et UFOLEP titulaires d'une licence faisant apparaître de façon précise la mention « Athlétisme » (autorisation médicale sur la carte licence, sur une étiquette autocollante apposée...).

En effet, nous avons reçu confirmation de ces trois Fédérations Affinitaires sur l'obligation de présentation d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la Course à pied en compétition avant que la mention « Athlétisme » ne soit apposée sur la licence. Le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports ayant reçu cette information nous a récemment confirmé que cela répondait parfaitement aux textes légaux.

Cette nouvelle disposition a été confirmée au Comité Directeur de la FFA qui s'est réuni dernièrement. De plus et afin d'intégrer cette disposition dans les textes, une modification de la réglementation Hors stade sera soumise au Comité Directeur des 25 et 26 juillet 2008.

En cas de problème n'hésitez pas à contacter la FFA.
Cordialement,

Jean GRACIA
Directeur Général

RECOMMANDATIONS pour les DISTANCES des CROSS

COURSES	DISTANCES			
	Cross d'ouverture de saison	Cross départemental	Cross régional	Cross fédéral
MoF	800 m	800 m	800 m	-
MoG	800 m	800 m	800 m	-
PF	1200 m	1400 m	1600 m	-
PG	1200 m	1400 m	1600 m	-
BF	2000 m	2100 m	2200 m	-
BG	2200 m	2400 m	2600 m	-
MF	2200 m	2400 m	2500 m	2600 m
MG	2800 m	3000 m	3200 m	3400 m
CF	2800 m	3000 m	3200 m	3400 m
CG	3400 m	3600 m	3800 m	4000 m
JF	3200 m	3400 m	3600 m	3800 m
JG	4000 m	4300 m	4600 m	5000 m
SF/VF1	4000 m	4300 m	4600m	5000 m
S1H/S2H	6600 m	7400 m	8200 m	9000m
V2/V3/V4/V5 F	3200 m	3400 m	3600 m	3800 m
V1H/	6000 m	6600 m	7300 m	8000m
V2 H	5000 m	6000 m	6500 m	7000m
V3/V4/V5 H	4000 m	5000 m	5500 m	6000 m

CATÉGORIES D'ÂGES ET...POIDS DES ENJINS

Catégories	Poids	Disque	Javelot	Marteau
PG	2	0,800	0,400	Ballonde 2
PF	1	0,600	0,400	Ballonde 1
BG	3	1	0,500	3
BF	2	0,600	0,400	2
MG	4	1,250	0,600	4
MF	3	0,800	0,500	3
CH	5	1,500	0,700	5
CF	3	0,800	0,600	3
JH	6	1,750	0,800	6
JF	4	1	0,600	4
S1H	7,26	2	0,800	7,26
S1F	4	1	0,600	4
S2H	6	1,750	0,800	6
S2F	4	1	0,600	4
V1H	5	1,5	0,700	5
V1F	3	0,800	0,500	3
V2H	4	1,250	0,600	4
V2F	3	0,800	0,500	3
V3H	3	1	0,500	3
V3F	2	0,600	0,400	2
V4H V5H	2	0,800	0,400	2
V4F V5F	1	0,600	0,400	1

**Les épreuves ayant changées pour les catégories Moustiques Filles et Garçons
...le nouveau tableau**

Pour le lancer de médecine-ball après une année d'essai → modification de la réglementation avec de nouveau une année d'expérimentation.

Course	Lancer	Saut	Relais
50 m	Vortex	Longueur (au pied)	4 x 50 m
400 m	Anneau (400 g)		
50 m Haies (0,40)	Médecine-ball 1 kg lancer latéral à deux mains (sans élan)		4 x 50 haies
600 m marche			

Pour tous les concours, évitez les mesures mais privilégier des zones de points

MARCHE			STEEPLE		
	Salle	Piste			
PG	1000 m	1000 m	CH / JH	1500 m	0,91
PF	1000 m	1000 m	S1H / S2H	3000 m	0,91
BG	1000 m	2000 m	V1H	1500 m	0,91
BF	1000 m	2000 m	VH 2/3	1500 m	0,76
MG	3000 m	3000 m			
MF	3000 m	3000 m			
Pour les autres catégories	3000 m	5000 m			

HAUTEURS des HAIES				
Catégories	Haies courtes		Haies longues	
MoG / MoF	50 m	0,40	-	-
PG / PF	50 m	0,50	-	-
BG	80 m	0,76	180 m	0,70
BF	50 m	0,70	180 m	0,70
MG	100 m	0,84	250 m	0,76
MF	80 m	0,76	250 m	0,76
CH	110 m	0,91	320 m	0,84
CF	100m	0,76	320 m	0,76
JH	110 m	1,00	400 m	0,91
JF	100 m	0,84	400 m	0,76
S1H	110 m	1,06	400 m	0,91
S1F	100 m	0,84	400 m	0,76
S2H	110 m	1,00	400 m	0,84
S2F	100 m	0,76	400 m	0,76
V1H	110 m	0,91	400 m	0,76
V1F	100 m	0,76	400 m	0,70
V2H	110 m	0,84	320 m	0,70
V2F	100 m	0,70	320 m	0,70
V3H			320 m	0,70
V3F			320 m	0,70

- ⇒ à tous les **MILITANT-E-S** de la FSGT qui font vivre et se développer nos activités athlétiques...
- ⇒ à tous les **ORGANISATEURS** des épreuves fédérales organisées chaque saison sur tout le territoire français...
- ⇒ à tous les **RESPONSABLES** qui passent des heures de réunions à analyser, améliorer, organiser nos activités au plan local, départemental, régional, national et international...
- ⇒ à tous les **ATHLÈTES** de tous âges et de toutes conditions physiques qui pratiquent à la FSGT dans une ambiance conviviale...
- ⇒ à tous les **FORMATEURS, ENTRAINEURS, ANIMATEURS, DIRIGEANTS, OFFICIELS, ACCOMPAGNATEURS...**
- ⇒ à tous les **ÉLUS, RESPONSABLES, PARTENAIRES** qui mettent à disposition de la FSGT des équipements, du matériel, des aides financières, des articles de presse, des récompenses...

*... bref à tous les **BÉNÉVOLES** et **PROFESSIONNELS**
qui répondent présents à longueur d'année
et sans qui rien ne serait possible*

la CF2A vous dit...

